

DOUCET, R. *Les institutions de la France au XVIe siècle*. Paris, A. et J. Picard, 1948, 2 vol. (970 pages)

Conrad M. Morin, o.f.m.

Volume 4, Number 2, septembre 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801642ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801642ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Morin, C. M. (1950). Review of [DOUCET, R. *Les institutions de la France au XVIe siècle*. Paris, A. et J. Picard, 1948, 2 vol. (970 pages)]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 4(2), 288–289. <https://doi.org/10.7202/801642ar>

DOUCET, R. *Les institutions de la France au XVI^e siècle*. Paris, A. et J. Picard, 1948, 2 vol. (970 pages).

Les vues d'ensemble sur les divers aspects de la société d'une époque ou d'un régime présentent, du moins pour l'historien, autant d'utilité que d'intérêt. Pour le travailleur d'histoire, en effet, elles ne sont pas simplement de nature à satisfaire sa curiosité. Elles lui servent aussi d'auxiliaires précieux dans la recherche des témoignages du passé comme dans la reconstruction et l'explication des faits historiques. De telles publications sont donc toujours bienvenues.

Celle de monsieur Doucet, professeur honoraire à la faculté des lettres de Lyon et recteur de l'Académie de Besançon, l'est d'autant plus qu'elle comble une lacune. En effet, contrairement au Moyen âge français, les institutions de l'époque moderne — celle de l'Ancien Régime ou de la monarchie administrative — n'avaient pas encore fait l'objet de semblable synthèse. Elles ne comptaient que des travaux de détail. Point d'études d'envergure si ce n'est dans l'histoire du droit. Mais celle-ci "reste toujours inspirée par des préoccupations et des méthodes exclusivement juridiques" et son "objectif n'est pas toujours celui auquel aspire l'historien, qui considère la société sous ses aspects variés" (p. 7-8).

A M. Doucet revient donc le mérite d'avoir entrepris cette étude d'ensemble au moins sur les institutions du premier des trois derniers siècles de la monarchie française. Elle s'étend du règne de Charles VIII à celui d'Henri IV, plus précisément de l'année 1490 aux environs de 1598. C'est que l'A. voit en cette tranche chronologique le "début d'une période nouvelle, qui sert de prélude aux grandes constructions de Richelieu et de ses successeurs" (p. 9).

Inutile toutefois de chercher en cet ouvrage des conclusions nouvelles: l'A. n'y fait que "coordonner les résultats acquis par ses prédécesseurs", son but principal étant de "repérer ces territoires inconnus et d'y attirer des explorateurs". En deux tomes de pagination continue (p. 1-450 et 451-970), chacun cependant étant pourvu de sa propre table des matières, l'on trouvera donc, outre une introduction, un aperçu méthodique, en cinq parties (les deux premières formant le tome Ier), sur les cadres géographiques de l'administration (p. 15-55), les institutions centrales et locales (p. 59-445), la seigneurie (p. 453-510), les services publics, c'est-à-dire la justice, les

finances et l'armée (p. 513-660) et les institutions ecclésiastiques (p. 663-875).

Je m'en voudrais de ne pas attirer l'attention des lecteurs sur la riche bibliographie que donne l'A. d'abord de façon sommaire, à la fin de l'introduction (bibliographie générale) et à la suite de chaque chapitre, puis en détail, à la fin de l'ouvrage, dans un répertoire alphabétique d'une quarantaine de pages (p. 877-915). Ils y trouveront la liste de toutes les collections de sources et de tous les ouvrages essentiels de même qu'un choix judicieux d'études spéciales (monographie, histoires de villes, de diocèses, d'établissements religieux) relatives aux institutions de toutes les provinces de la France du XVI^e siècle. De plus, l'A. indique au besoin les sources littéraires diplomatiques inédites d'importance. L'ouvrage, enfin, se termine par un index analytique de près de soixante pages (p. 917-965).

Nul doute que, lorsqu'on aura exploité à fond bien des sources inédites, notamment les papiers d'archives notariales (l'A. le reconnaît lui-même d'ailleurs), les lacunes de cet aperçu pourront être comblées. Néanmoins, tel quel, il se présente comme un précieux instrument de travail même pour l'historien du fait français en Amérique. N'est-ce pas, en effet, en ce siècle que la France commence à s'intéresser à l'Amérique et qu'elle découvre le Canada? Il est donc à souhaiter que cette publication suscite de nouveaux "explorateurs" dans le domaine des institutions du XVI^e siècle français et, surtout, que M. Doucet lui-même soit bientôt en mesure de nous donner une vue d'ensemble également sur les institutions des deux autres étapes de l'Ancien Régime, puisque celles-ci intéressent encore de plus près l'histoire de l'Amérique française.

Conrad M. Morin, o.f.m.